



00070

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 6 DECEMBRE 2017**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – « Entretien du domaine public » - saisine du conseil territorial

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1^{er} arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Le conseil territorial peut interroger le Maire de Lyon sur tout dossier concernant l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement délibère de cette question et peut choisir de la transmettre au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite (article L.2511-12 du CGCT).

Lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur l'entretien du domaine public et notamment la persistance de tags.

Monsieur Olivier BARNET, membre du conseil de quartier « Bas des pentes – Presqu'île » a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

Entretien du domaine public

« Quelles sont les actions mises en place pour garantir l'entretien sur le domaine public à l'heure où nous déplorons la persistance des tags sur les murs et les escaliers de l'arrondissement, le mobilier urbain dégradé laissé en l'état, les plaques de rues qui disparaissent, etc. ? »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le

Le Maire du 1^{er} arrondissement

Nathalie PERRIN-GILBERT